

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

La **FO** nction Publique
orce d'avenir

**Manipulateur
d'électroradiologie médicale**



**JE VOTE FO
LE 6 DÉCEMBRE 2018**

mini? QUIZ FO

Tu connais
ton job ?

1. Je suis Manipulateur d'électroradiologie médicale et j'ai choisi de garder la Catégorie B. Suis-je toujours considéré en catégorie active ?
 - A. Oui
 - B. Non
2. Je suis en Catégorie active. A quel âge, au plus tôt, puis-je faire valoir mon droit à retraite ?
 - A. 55 ans
 - B. 57 ans
 - C. 62 ans
3. J'ai choisi la catégorie A. Combien d'échelons comportent les nouvelles grilles indiciaires ?
 - A. 8 échelons
 - B. 10 échelons
 - C. 12 échelons
4. Pour passer au grade de Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure (cat A ou B), quelles conditions dois-je remplir ?
 - A. 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de même niveau.
 - B. 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon comptant 10 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi à caractère paramédical classé dans la catégorie A ou dans le corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de cat B
 - C. 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et 10 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de même niveau.
5. Qui fixe le ratio pour accéder à la classe supérieure ?
 - A. Le Directeur
 - B. Mon Cadre
 - C. Le Ministère de la Santé
 - D. L'Agence Régionale de Santé



..... Réponses mini quiz FO

Question 1

Réponse A : OUI mais avoir opté pour la catégorie B implique d'être placé dans un corps en voie d'extinction et de renoncer à toute revalorisation des grilles indiciaires.

Force Ouvrière revendique pour l'ensemble de la profession, la prise en compte de la pénibilité et les grilles indiciaires de la catégorie A.

Question 2

Réponse B : L'âge d'ouverture des droits à la retraite des "manip" varie :

- Les "manip" nommés avant le 1^{er} septembre 2017 qui ont opté pour le maintien dans l'ancienne grille de catégorie B peuvent partir à 57 ans car ils restent en catégorie active ;

La conservation de la catégorie active permet aux agents d'ouvrir leurs droits à retraite à 57 ans mais reste soumis à décote s'ils n'ont pas une carrière complète.

Commentaire FO :

- Les "manip" nommés avant le 1^{er} septembre 2017 qui ont opté pour la nouvelle grille indiciaire de la catégorie A peuvent faire valoir leurs droits à 60 ans (ils ont renoncé à la catégorie active) ;

- Les "manip" nommés depuis le 1^{er} septembre 2017 sont classés d'office dans les nouvelles grilles avec un âge de départ à la retraite à 62 ans.

Question 3

Réponse B : Que ce soit le 1^{er} ou 2^{ème} grade, les 2 grilles comportent 10 échelons.

Question 4

Réponse B : Le nombre de promotions se fera sur la base de calcul du ratio arrêté par le Ministère (ex : 20 agents remplissent ces conditions. Le ratio 2017 est de 12% donc $20 \times 12\% = 2.4$. Il pourra être nommé 2 agents et le 0.4 de décimal sera reporté l'année suivante).

Question 5

Réponse C : Le Ministère. Force Ouvrière revendique une carrière linéaire et non bloquée par un ratio fixé par le Ministère.

Manip. d'électro. médicale de classe normale

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	373	1747,88	388	1818,168
2	3 ans	392	1836,91	397	1860,342
3	3 ans	412	1930,63	416	1949,376
4	3 ans	434	2033,72	437	2047,782
5	3 ans	467	2188,36	469	2197,734
6	3 ans 6 mois	498	2333,63	500	2343
7	4 ans	519	2432,03	521	2441,406
8	4 ans	539	2525,75	541	2535,126
9	4 ans	562	2633,532	565	2647,59
10		583	2731,938	591	2769,426

Manip. d'électro. médicale de classe supérieure

ECHOLON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	414	1940,00	416	1949,376
2	2 ans	430	2014,98	432	2024,352
3	2 ans	450	2108,70	452	2118,072
4	2 ans	470	2202,42	472	2211,792
5	3 ans	493	2310,20	495	2319,57
6	3 ans 6 mois	516	2417,98	518	2427,348
7	4 ans	539	2525,75	542	2539,812
8	4 ans	562	2633,53	565	2647,59
9	4 ans	591	2769,426	592	2774,112
10		614	2877,204	617	2891,262

Manip. d'électro. médicale de classe norm. extinction

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	347	1626,04	356	1668,22
2	3 ans	370	1733,82	371	1738,51
3	3 ans	386	1808,80	389	1822,85
4	4 ans	406	1902,52	409	1916,57
5	4 ans	428	2005,61	429	2010,29
6	4 ans	459	2150,87	462	2164,93
7	4 ans	492	2305,51	495	2319,57
8		529	2478,89	534	2502,32

Manip. d'électro. médicale de classe sup. extinction

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	437	2047,78	445	2085,27
2	2 ans	457	2141,50	461	2160,25
3	3 ans	481	2253,97	485	2272,71
4	3 ans	505	2366,43	510	2389,86
5	4 ans	529	2478,89	534	2502,32
6	4 ans	548	2567,93	555	2600,73
7	4 ans	569	2666,33	569	2666,33
8		582	2727,25	587	2750,682

..... Votre carrière

Il aura fallu 7 années pour qu'enfin les manipulateurs d'électroradiologie médicale voient leur diplôme réingénié et puissent accéder à la catégorie A. Cette reconnaissance n'a pas trouvé de concrétisation salariale jusqu'à la publication du décret n° 2017-1260 du 9 août 2017.

Malgré ce long délai, le Ministère est resté sur le même schéma que celui proposé antérieurement aux infirmiers :

- 2 grilles de salaires différentes pour le même métier ;
- une revalorisation salariale pour ceux qui ont choisi la catégorie A au détriment de la reconnaissance de la pénibilité professionnelle par l'abandon de la catégorie active et donc du départ en retraite à 57 ans.

Au fil des progrès de la médecine comme de la technologie, la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale n'a pas cessé d'évoluer. Dans l'Hôpital d'aujourd'hui, l'imagerie médicale est devenue incontournable dans l'arsenal du diagnostic comme de la thérapeutique.

Ces professionnels constatent journallement une dégradation des conditions de travail. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation :

- Dépassement régulier des cycles de travail comme des bornes horaires afin de faire face à la demande croissante d'examen ;
- Impossibilité croissante de pouvoir avoir ses congés ou ses repos aux dates prévues ;
- Rappel de plus en plus fréquents sur les repos pour assurer la continuité des soins, occasionnant ainsi fatigue, stress et détérioration des ambiances au travail.

Dans un contexte où l'activité augmente, le manque de professionnels constaté au quotidien entraîne des dysfonctionnements majeurs qui mettent les équipes sous tension. Les effectifs insuffisants, les nouvelles organisations du travail souvent imposées selon des critères économiques et non de qualité des soins, les prises en charge de patients lourds et complexes, sont des réalités quotidiennes.

Tous ces facteurs, combinés aux salaires peu attractifs de la fonction publique, risquent à terme d'avoir un impact négatif sur l'attractivité du métier.

Pour FO, tous les professionnels hospitaliers sont des maillons indispensables de la chaîne de prise en charge. Ils doivent tous avoir une vraie reconnaissance salariale de la pénibilité de leur métier et avoir des perspectives d'évolution de carrière.

Pour FO, l'Hôpital Public doit rester le vrai garant d'un libre accès à tous les soins. Pour cela, il lui faut des professionnels reconnus, considérés et bien rémunérés.

*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO
de votre établissement...*

Il y a toujours une réponse à vos questions !

..... Force Ouvrière revendique



Une augmentation immédiate de 50 points d'indice et de 16% de la valeur du point d'indice pour tous, en compensation du gel des salaires pendant 10 ans



Une carrière linéaire sans ratio



L'embauche de professionnels afin d'étoffer les équipes pour palier à l'augmentation des actes



Une reconnaissance de la profession tout au long de la carrière par l'adéquation des salaires au niveau de la reconnaissance universitaire du diplôme



La poursuite du cursus LMD pour une reconnaissance en niveau Master



Reconnaissance de la pénibilité de la profession par le retour de la reconnaissance en catégorie active, gage du départ à la retraite à 57 ans



L'abandon des GHT qui conduisent aux fusions des plateaux techniques, à la mobilité forcée et aux pertes d'emploi

En votant Force Ouvrière,
vous voterez pour de légitimes revendications !



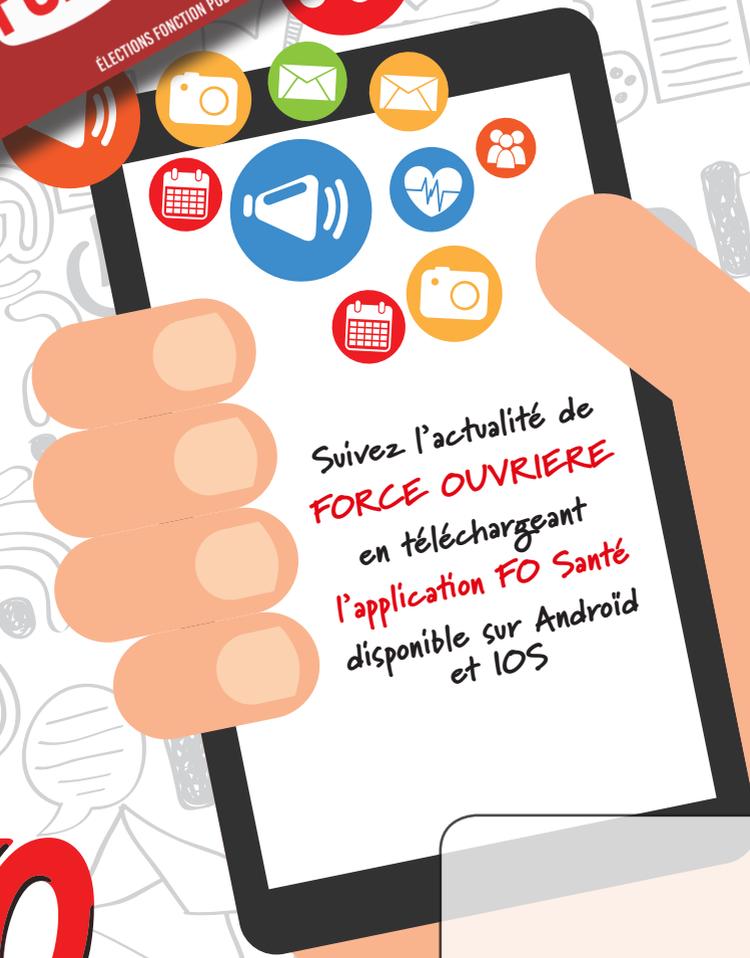
AVEC
FO JE
DÉFENDS
SERVICE
PUBLIC

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018

Elections
CAP - CTE - CCP

Le 6 décembre 2018...

Je vote FO !



Suivez l'actualité de
FORCE OUVRIERE
en téléchargeant
l'application **FO Santé**
disponible sur Android
et IOS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat